

Ville de Monthey
Chancellerie
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

Demande d'autorisation d'exploiter un établissement public

Mise à l'enquête publique

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que M. Bruno PACHE, domicilié à Monthey, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter le commerce mentionné ci-après, soit :

Locaux et emplacements	:	Café-bar, sis sur la parcelle N° 308, folio 3, au lieu-dit "Quartier du Pont"	
Adresse	:	Rue du Pont 5	
Enseigne	:	"LE SPORTIF"	
Prestations	:	service de petite restauration et de boissons, avec ou sans alcool, à consommer sur place ou à l'emporter, lié à un café-bar	
Heures d'ouverture et de fermeture	:	Lundi au vendredi	: 05 h.00 à 21 h.00
		Samedi	: 05 h.00 à 13 h.00
		Dimanche	: fermeture
Début de l'activité	:	dès autorisation	

Les personnes, qui auraient des oppositions à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser, par écrit, à la commune, dans les 30 jours, dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 31 mai 2021.

Monthey, le 30 avril 2021

L'Administration communale